

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 264

Artikel: La Suisse : un combat d'arrière-garde
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026414>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aide au développement : des nuages de fumée pour masquer les profits des « bienfaiteurs »

Coopération technique, aide au développement : on se méfie en haut-lieu de l'opinion publique, on se méfie encore plus de James Schwarzenbach. Les débats aux Chambres sur le sujet — et les déclarations de Pierre Graber n'y ont rien changé — ont avant tout mis en lumière le manque de perspectives réelles et concrètes de notre « solidarité » avec le tiers monde.

Après les ultimatums arabes au chapitre du pétrole, le citoyen suisse, aux dires des spécialistes, ne comprendrait pas que l'on intensifie ce qu'il est convenu d'appeler « l'aide au tiers monde » ; soit ! mais tant que la coopération au développement restera une bonne affaire pour ceux qui s'y adonnent, gouvernements ou sociétés privées, tant que, de toute évidence, ces mêmes gouvernements, ces mêmes sociétés (multinationales ou non), prendront soin de réserver à des classes supérieures minoritaires dans les pays sous-développés la jouissance de l'expansion économique qu'ils favorisent, le citoyen suisse sera fondé à considérer sa dépendance face au tiers monde comme un attrappe-nigaud.

De belles paroles

Et, dans ce climat, tous les discours officiels n'y changeront rien. Même si M. Brugger en vient à plaider éloquentement la bonne cause en soulignant (le 15 février dernier, à propos de Swiss Aid) que « notre niveau de vie est indissolublement lié, tant sur le plan économique que sur le plan politique, au bien-être des pays en voie de développement ; que nous avons donc à tous les niveaux l'obligation de nous préoccuper davantage du sort des peuples en voie de dévelop-

pement en commençant par les plus pauvres d'entre-eux. »

Belles paroles qui ne feront pas oublier que, en valeur absolue, l'excédent de la balance suisse des paiements avec le tiers monde est le troisième en importance du monde (par habitant, la Suisse exporte pour 770 francs par année et pour 222 francs, par exemple, uniquement en Amérique latine ; 21 % des exportations suisses sont destinées au tiers monde, duquel proviennent seulement 9 % de nos importations). Belles paroles qui n'effaceront pas la timidité (partagée, il est vrai par la plupart des pays développés) de la Suisse en ce qui concerne ses préférences tarifaires pour le tiers monde : la libération entière des importations industrielles en provenance de l'AELE et de la CEE est chose acquise, alors que de multiples réserves subsistent encore en matière d'importations industrielles en provenance du tiers monde.

Issue inévitable

A juste titre, les tergiversations actuelles peuvent passer pour des nuages de fumée, masquant opportunément les véritables enjeux. Personne n'y trouvera son compte, et surtout pas ce citoyen suisse, en qui on a si peu confiance, et qui sera appelé, dans des délais plus ou moins brefs, à se prononcer sur la nouvelle loi sur la coopération technique et l'aide humanitaire.

A cet égard, il est urgent de rappeler quelques données fondamentales sur les relations entre pays industrialisés et pays sous-développés ; c'est à quoi s'attache Rudolf H. Strahm dans un petit ouvrage¹ de quelque 130 pages qui rappelle avec précision les mécanismes du sous-développement. A titre d'exemples, quelques points de sa démonstration.

¹ Traduit en français, à la Baconnière sous le titre « Pays industrialisés-Pays sous-développés » (publication due à l'initiative de l'Association pour la Déclaration de Berne, « Vers un développement solidaire »), 1974.

La Suisse : un combat d'arrière-garde

En 1968, le tiers de la population mondiale, qui vivait dans les pays industrialisés, disposait des sept huitièmes du revenu mondial — 6 millions de Suisses consomment autant que 132 millions d'Indiens (le quart de la population indienne) — De 1960 à 1969, le produit national brut par habitant a passé, dans les pays industrialisés, de 1420 à 2080 dollars, tandis qu'il n'augmentait, pendant la même période, que de 146 à 192 dollars dans les pays sous-développés (PSD). C'est sur cette toile de fond que peut naître une compréhension du sous-développement, dont les causes principales, selon R.H. Strahm, sont tout d'abord le colonialisme et ses séquelles (déplacement des populations vers l'agriculture, parallèlement à un recul de l'économie agricole de subsistance), les inégalités, ensuite, dans les rapports de production à l'intérieur des PSD, et enfin la

Que faire ?

A titre de rappel, les mesures économiques et politiques préconisées par les organisations internationales et par les experts pour la deuxième (1970-1980) décennie du développement (résumées par Strahm, pp. 131 et 132). Un programme qui paraîtra peut-être utopique face au constat ébauché ci-dessus, mais que d'aucuns considèrent déjà comme insuffisant pour renverser la vapeur.

Dans les pays industrialisés :

— Préférences commerciales pour les pays sous-développés (PSD) sans exceptions ni limitations.

— Suppression des obstacles non tarifaires au commerce, tels que les contingentements, les prescriptions de qualité, les mesures de protection.

— Encouragement actif des importations, c'est-à-dire création de nouveaux débouchés pour les produits des PSD.

— Accords internationaux sur les matières pre-

dépendance de ces derniers à l'égard des pays industrialisés.

Les livraisons d'armes lourdes aux pays sous-développés par les pays industrialisés de l'Ouest et de l'Est (1952 : 380 millions de dollars; 1969 : 1280 millions de dollars), en augmentation constante depuis vingt ans, éclairent par exemple d'un jour cru nos relations avec le tiers monde. Car les achats d'armes par les PSD se font le plus souvent a) avec des devises rares qui seraient nécessaires pour financer le développement, b) pour le profit d'une couche sociale dominante et minoritaire qui se sert de l'armée pour entraver les réformes. Si les autorités suisses sont conscientes de ces phénomènes, elles ne les favorisent pas moins, puisque sur le total des exportations d'armes helvétiques, 9 % allait en 1960 vers les PSD, mais déjà plus de 50 % en 1971... (des pays sous-développés dans lesquels se sont déroulés pratiquement toutes les guerres depuis 1945 : 53 sur 55 entre 1945 et 1969).

mières stabilisant les prix et améliorant les termes de l'échange des PSD.

— Attribution de droits de tirage spéciaux sous forme d'aide au développement; participation des PSD aux décisions monétaires internationales.

— Augmentation de l'aide publique (dons ou prêts à des conditions de faveur) jusqu'à 0,7 % du produit national brut.

— Contrôle des opérations commerciales et des investissements, notamment ceux des banques, des assurances et des transports maritimes, contrôle des flux en retour.

— Arrêt des livraisons d'armes à destination des PSD, en particulier des parties du monde où règnent de fortes tensions.

— Effort d'information de la part des responsables de l'aide au développement : car toutes ces mesures exigent que l'opinion publique des pays industrialisés s'adapte constamment à des réalités nouvelles.

Dans les pays sous-développés :

Une bonne affaire

On connaît l'importance du facteur démographique dans le sous-développement (taux de croissance de la population en Amérique latine : 29 %, en Afrique 24 %, en Europe 9 % et aux Etats-Unis 4 % par an) et son incidence sur la production alimentaire, mais c'est principalement dans les relations commerciales que l'écart se creuse avec les pays sous-développés (dont le 85 % des recettes d'exportation proviennent des matières premières). La part des PSD dans le commerce mondial a du reste baissé de 27 % à 18 % entre 1953 et 1969; à cela plusieurs causes principales :

- la détérioration des termes de l'échange (on estime la perte du pouvoir d'achat des PSD pour les années 50 à 13 milliards de dollars),
- les obstacles au commerce, tels les droits de douane et les contingentements (en 1972, 9 %

— Réforme agraire et suppression des privilèges.

— Politique de développement visant en priorité, l'égalité (car une répartition équitable des biens est la condition première d'une croissance équilibrée). D'où nécessairement une redistribution du pouvoir.

— Développement social, scolarisation, promotion féminine.

— Création d'emplois, introduction d'une technologie nécessitant peu de capital et créant de nombreux postes de travail.

— Maîtrise de la croissance démographique.

— Contrôle de l'influence des entreprises étrangères, et, pour cela, transfert progressif du capital entre les mains indigènes.

— Création de marchés régionaux regroupant plusieurs PSD (intégration régionale).

Un programme qui ne va pas sans un certain nombre de dangers que R. Strahm note avec pertinence :

seulement des importations en provenance des PSD ont bénéficié de préférences de la part des pays industrialisés) qui sont toujours en vigueur malgré les recommandations expresses de la CNUCED,

- le fait que les pays riches commercent de plus en plus entre eux.

Le diagnostic sur la politique de la Suisse en matière de relations commerciales avec les PSD ne souffre pas de nuance selon R.H. Strahm :

« En 1972, l'excédent de la balance commerciale suisse avec les pays sous-développés a atteint 1,8 milliard de francs suisses, en ce qui concerne les échanges de biens et de services (sans inclure les mouvements de capitaux) avec les pays sous-développés. On peut donc considérer que le commerce avec les pays sous-développés fournit à la Suisse un supplément au revenu national de 280 francs par habitant. En comparaison, la part

● SUITE ET FIN AU VERSO

1. Le danger est grand que l'aide au développement soit utilisée de plus en plus comme moyen de pression économique et politique. Elle peut servir par exemple à préparer l'infrastructure nécessaire pour que s'implante une firme multinationale qui exploitera le pays « aidé ».

2. La coopération technique et la scolarisation peuvent favoriser la pénétration d'une culture qui n'est pas adaptée au pays et qui détruit ses valeurs de civilisation propres. Cette « invasion culturelle » peut devenir un instrument de domination.

3. L'intégration des PSD dans l'économie mondiale peut renforcer les classes dominantes à l'intérieur de ces pays, qui exploiteront davantage leur propre peuple.

4. L'intégration des PSD dans l'économie mondiale capitaliste, si elle n'est pas accompagnée de mesures de protection, va soumettre ces pays à des règles du jeu qui ont été conçues pour servir les intérêts des puissants.

Le combat d'arrière-garde de la Suisse (suite)

non-remboursable de l'aide publique et privée suisse au développement apparaît comme très modeste avec ses 50 francs par habitant. Les échanges économiques avec les pays sous-développés sont donc une bonne affaire pour l'économie suisse ».

Prisonniers de leurs dettes

Qui dit aide au développement, dit aussi endettement progressif des pays sous-développés. En 1970, la somme des dettes publiques des PSD s'élevait à 67 milliards de dollars (dettes privées : 38 milliards de dollars), tandis que le produit de leurs exportations, pour la même année, se montait à 54,2 milliards de dollars. L'utilisation des moyens financiers mis à la disposition des PSD est donc systématiquement compromise par le service de la dette.

On admet que pendant les prochaines années, les

remboursements des pays sous-développés vont dépasser le montant de l'aide au développement : si le flux brut de nouveaux crédits reste constant, le service de la dette de l'Amérique latine représentera en 1977, 130 % des nouveaux crédits obtenus, celui de l'Afrique 121 % et celui de l'Asie du Sud 97 % (pour que le service de la dette se maintienne au niveau actuel, il faudrait que les crédits soient augmentés chaque année de 8 %...)

Dans ce contexte, l'exemple de la Suisse (quatrième des nations les plus riches du monde, à la douzième place parmi les seize pays du Comité d'aide au développement pour les apports financiers — 0,56 % — et à la treizième place pour l'aide publique — 0,21 % du PNB) est une fois de plus spécialement significatif.

Dans notre pays, l'aide publique (projets de développement et coopération technique, aide alimen-

taire et humanitaire, prêts avantageux, aide multilatérale) est proportionnellement faible et atteint 248 millions de francs en 1972. Mais il y a plus. Selon les calculs de R.H. Strahm, « les flux en retour des PSD vers la Suisse sous forme d'intérêts et de profits dépassent les apports de capitaux de l'économie privée suisse : ceux-ci atteignent en 1972 un total de 344 millions de francs mis ainsi à la disposition des pays sous-développés. Seuls les remboursements de dettes sont déduits, les flux en retour d'intérêts et de profits ne le sont pas : ces flux non recensés ont atteint, dans la même année, au moins 465 millions de francs au profit de l'économie privée ».

90 francs de moins par mois

Les travailleurs commencent à avoir mauvaise conscience à force d'entendre les autorités, les organisations économiques, proclamer que l'indexation des salaires est la cause première de l'inflation.

Voyez les fonctionnaires genevois : l'Etat-patron a adapté leurs salaires à la hausse de l'indice genevois, 9,82 %; à une petite réserve près : l'indexation ne vaut que pour une partie du salaire (le salaire de base) et les salaires réels n'ont augmenté que de 7,27 % (salaires supérieurs) à 6,08 % (petits salaires).

Ajoutez à cela la progression à froid des impôts, qui diminuent le pouvoir d'achat de tous les salariés dont le revenu est inférieur à 75 000 francs, puisque le barème n'est pas indexé et que l'augmentation à froid n'est pas comprise dans l'indice des prix. Un employé de l'Etat marié, avec deux enfants, dont le salaire brut était de 2000 francs verra donc ses impôts augmenter de 350 francs à la suite de cette « indexation ».

Tout compte fait, il ne lui manquera que 90 francs par mois pour avoir le même pouvoir d'achat qu'en 1973.

Pas de quoi en faire un drame, quand on voit les difficultés de nos banquiers, de nos industriels, de nos spéculateurs.

Seco y cruel

Tuve en una ocasion,
alla en Toledo,
causa de ver a un viejo magistrado.

Me devoro un fiscal, agrio pedante
del rotundo proceso establecido:

«Iras a agonizar sobre la tierra
seca y cruel, en el Penal de Ocana.
Iras a fenecer en el garrote,
al compas de un momento,
seco y cruel,
en el Penal de Ocana.»

José Herrera Petere

Sec et cruel

A Tolède, là-bas,
j'ai eu affaire un jour
à un vieux magistrat.

Vint l'aigre et pédant procureur
qui tôt dans les rondeurs
de son procès me dévora :

« Sec et cruel, tu t'en iras
agoniser sur terre aux geôles
d'Ocana.
Et à l'instant marqué,
sec et cruel, tu t'en iras
sous le garrot mourir
aux geôles d'Ocana. »

(Version française de Georges Haldas.)